

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DFPE 148 Subventions (319 748 euros) et avenants à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 65 345 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour sa halte-garderie située 19 rue Lucien Sampaix (10e) (n° Simpa 16758 - n° dossier 2018-02584).

Article 3 : Une subvention de 14 537 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants situé 19 rue Lucien Sampaix (10e) (n° Simpa 16758 - n° dossier 2018-02583).

Article 4 : Une subvention de 4 356 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants situé 134 rue du Faubourg Saint Martin (10e) (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2018-02585).

Article 5 : Une subvention de 105 321 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son multi-accueil situé 21 rue Lucien Sampaix (10e) (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2018-02582).

Article 6 : Une subvention de 130 189 euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants 24 rue des Platrières (20e) (n ° Simpa 16758 - n° dossier 2018-02586).

Article 7 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, selon les décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO